

**Apports des débats du Café Citoyen Val-Drouette  
au projet d'aménagement du territoire  
de la communauté de communes des portes Eureliennes d'Ile-de-France.**

**Introduction :** Le *Café Citoyen Val Drouette* est une association loi 1901, créée en 2015. Elle propose et anime des débats conviviaux et ouverts sur des thèmes de société et vise à promouvoir, par l'information et le partage, les valeurs de la citoyenneté. Les réunions-débats donnent la parole aux acteurs locaux (des associations et des professionnels) et favorisent le dialogue et l'échange d'idées entre habitants.

Depuis deux ans, plusieurs thèmes débattus sont en lien avec le projet d'aménagement du territoire et le questionnaire proposé récemment par la communauté de communes. Ce document est une synthèse des échanges lors de ces débats (pour plus de détails voir notre site internet <http://www.cafecitoyenduvaldrouette.com>). Nous pensons qu'il peut participer à la réflexion engagée par la communauté de communes et nous le diffusons à l'ensemble de ses municipalités.

Nous avons focalisé cette synthèse autour des quatre points suivants :

- 1- Les centre-villes (débat 31 janvier 2016)
- 2- L'agriculture de proximité (débat 27 novembre 2016)
- 3- L'offre de soins et les maisons de santé (débat 18 septembre 2016)
- 4- La culture (débats 28 juin 2015 et 15 janvier 2017)

**1) «Revitaliser nos centre-villes», débat du 31 janvier 2016**

*Problématique :* Les cœurs des villes ou des bourgs où l'essentiel des produits de première nécessité et des services de base étaient accessibles à pied, créant de fait une animation plaisante à partager, alignent aujourd'hui de plus en plus de vitrines vides qui affaiblissent l'attractivité de ces quartiers historiques au patrimoine souvent attrayant.

Les intervenants ayant accompagné le débat étaient l'architecte du CAUE de Blois (Conseil Architecture Environnement), la représentante du club 3C (union de commerçants et clients), des élus de la Mairie d'Épernon et le président de l'amicale d'Épernon.

Ce constat concerne toutes les tailles de villes quelle que soit la région concernée. Dans notre communauté de communes, de nombreuses agences immobilières et bancaires ont fait leurs apparitions en lieu et place des commerces alimentaires.

Un centre-ville est vivant quand les logements, les services et les commerces/artisans y coexistent harmonieusement. La dimension sociologique et culturelle locale est à prendre en compte afin de préserver ou renforcer les richesses du patrimoine.

La revitalisation des centre-villes passe aussi par la reconversion des logements anciens vers des logements de qualité, et la création d'endroits conviviaux avec des commerces variés. Complémentaires aux grandes surfaces, les commerces de proximité peuvent proposer des services

et des produits alternatifs et particulièrement en développant les filières locales, les démarches dites de qualité et éthiques et la préservation de l'environnement (cf point 2)

Un plan de circulation et de stationnement en centre-ville adapté peut favoriser un lieu de convivialité pour les piétons (bâtiments remarquables, jardins, « bistrot » et terrasses, zone piétonnière) en conservant un temps d'accès raisonnable depuis les parkings.

Une politique locale de la ville implique les élus, les professionnels (commerçants, artisans et prestataires de service) mais également la mobilisation des habitants par des démarches de sensibilisation.

Plusieurs leviers sont évoqués :

- droit de préemption,
- aménagement des friches commerciale (boutique éphémère – boutique test),
- agrandissement des commerces,
- habillage des boutiques vides - travail avec les propriétaires pour favoriser l'ouverture de surface, aux artistes ou aux boutiques tests - taxabilité des boutiques vides,
- FISAC – Fond d'aide commerce artisanal.

## **2 « L'agriculture de proximité », débat 27 novembre 2016**

*Problématique* : Notre région, essentiellement dotée de grandes exploitations céréalières, ne comporte pas assez de cultures maraîchères ou arboricoles pour nourrir le bassin. Cette problématique alimentaire questionne la provenance et la qualité des produits, mais l'agriculture a également des conséquences directes sur la préservation de notre environnement (biodiversité, qualité des sols et de l'eau) et le maintien de valeurs patrimoniales liées à l'aménagement du territoire.

Les intervenants ayant accompagné le débat étaient des agriculteurs et maraîchers, un membre du Conseil Régional d'Île-de-France ainsi qu'une association pour le développement d'une agriculture durable (ADRY-Rambouillet).

Les débats ont abordé les thèmes suivants :

- l'état des lieux et les constats sur l'agriculture actuelle,
- les difficultés rencontrées par les exploitations agricoles et les freins à l'installation,
- la qualité des produits agricoles (Bio, labels, circuits de distribution),
- les démarches citoyennes favorisant ou soutenant l'agriculture locale.

Le débat a mis en évidence une prise de conscience des limites du système d'agriculture intensive et l'urgence de le modifier tant pour notre environnement que pour notre santé et qualité de vie à tous. Il convient aussi de s'interroger sur nos modes de consommation et promouvoir les connaissances et l'éducation dans ce domaine, et trouver les moyens de sensibiliser et mobiliser les élus afin de développer une agriculture locale et de qualité.

Parmi les difficultés rencontrées par les producteurs, celle de trouver des terres cultivables quand on n'en possède pas par succession. Les raisons foncières (individuelles et collectives) sont aussi en cause. Certaines subventions à l'installation sont quasiment inexistantes en région Centre.

Il existe déjà des initiatives locales initiées et portées par des citoyens et des agriculteurs.

- L'attitude du consommateur est importante : valoriser la cueillette et le ramassage, cultiver son jardin ou mettre en place des jardins partagés, participer à une AMAP.
- Des plateformes de distribution de produits locaux destinés aux collectivités comme les cantines se mettent en place.
- Des associations luttent localement pour sauver des hectares du bitume, et renforcer le maraîchage.

- Les agriculteurs proposent de diversifier leur activité par un partage de la vente de la production entre les circuits courts et la grande distribution, ou en transformant eux-mêmes une part de leur production. Les coopératives peuvent favoriser une agriculture à plus petite échelle et viable économiquement.
- Les mentalités changent : les agriculteurs Bio sont mieux reconnus par leurs pairs et les ventes directes permettent de renouer des relations entre consommateurs et paysans.
- Le Bio a un effet positif sur l'environnement en diminuant les résidus phytosanitaires et par l'aménagement différemment le territoire (par exemple par la reconstitution de haies).

### **3- « L'offre de soin et les maisons de santé », débat 18 septembre 2016**

*Problématique* : La désertification médicale touche sérieusement notre région. De nombreuses causes sont à l'origine de cette situation : les méthodes de travail des acteurs de la santé changent, la population vieillit, les territoires ruraux sont moins attractifs, etc. Les maisons de santé pluridisciplinaires sont-elles une réponse à ce problème ? Quelles sont leurs modalités de fonctionnement ? Comment offrir aux patients et aux jeunes médecins l'opportunité de maintenir les soins au niveau local ?

Les intervenants ayant accompagné le débat étaient des personnels de santé « libéraux » de Coulombs, Hanches et Maintenon (médecin généralistes, dentiste, sage-femme, psychomotricienne).

Les motivations pour créer une maison de santé pluridisciplinaire sont :

- assurer l'avenir de la profession,
- partager et travailler en équipe,
- travailler autrement : les dossiers patients peuvent être partagés et étudiés en concertation,
- maintenir des actes médicaux de proximité,
- aider l'installation/formation des médecins en milieu rural.

Les situations diffèrent d'une commune à une autre et permettent de voir les difficultés auxquelles les projets d'établissement de maison de santé sont confrontés. L'aboutissement d'un projet de maison de santé nécessite que les institutions publiques et les médecins y travaillent ensemble en amont. L'A.R.S. (agence régionale de santé) donne les orientations et peut participer à l'animation des réunions. Des subventions sont possibles ainsi qu'une aide financière du Conseil Général. Le regroupement de communes est une bonne échelle afin d'appliquer une politique territoriale.

Les aspects à définir précisément recouvrent i) le projet médical (à la charge des médecins et de l'ARS), ii) les subventions pour prévoir les budgets (différents acteurs), iii) l'emplacement pour accueillir la maison en tenant compte des nouvelles réglementations liées à l'accueil du public, iv) les règles de fonctionnement entre des intervenants libéraux et une structure publique.

Il y a une très forte demande d'une médecine de proximité et de qualité pour éviter des consultations aux urgences hospitalières surchargées. Certaines solutions sont déjà proposées par l'état mais ne semblent pas toujours concluantes :

- mesures incitatives pour l'installation de jeunes médecins en milieu rural,
- bourses étudiantes avec, en contrepartie, une installation obligatoire pendant cinq ans.

L'état mise sur la télé-médecine et considère qu'une distance de 30 Km entre un patient et un lieu de consultation ou de soins est correcte.

**4- « La diversité de l'offre culturelle », débats 28 juin 2015 et 15 janvier 2017**

*Problématique* : « Dans sa richesse, la culture a une valeur intrinsèque aussi bien pour le développement que pour la cohésion sociale et la paix ». C'est ainsi que l'UNESCO en 1946 parlait de la diversité culturelle, plaçant la culture à un niveau majeur dans la vie sociale. Les univers culturels (spectacle vivant, musique, arts plastiques, littérature et poésie, patrimoine et histoire locale...) sont accessibles aux habitants par les propositions des institutions publiques (théâtre, salle des fêtes, bibliothèque, musée, etc.) autant que par les pratiques associatives.

Les intervenants ayant accompagné les débats étaient des membres d'associations, des élus de la municipalité d'Épernon, le metteur en scène du « Fabuleux Noël de Maintenon » et quelques artistes professionnels.

L'offre culturelle institutionnelle et celle associative se rencontrent rarement et souvent s'ignorent. Quel rôle jouent les associations pour la réussite de ces projets artistiques ? Comment faire participer la population aux différents stades du projet ? Faut-il rechercher à renforcer un état d'esprit d'appartenance à un territoire ?

L'institutionnel a-t-il quelque chose à voir avec le projet ? Comment les municipalités collaborent-elles avec les associations ? L'institutionnalisation des projets culturels détournent parfois la participation individuelle (exemple de la fête de la musique).

Des initiatives existent pour sensibiliser les enfants à la culture par le biais de l'école et d'initiatives transverses (Opéra pour enfants avec les écoles de musique, festival courts métrages).

Certaines villes ont une identité culturelle forte (Maintenon et son château), mais il est intéressant de rechercher des complémentarités au sein du territoire et faire la distinction entre événementiel, divertissements et offre culturelle au quotidien.

Il existe une demande d'associer aux professionnels et décideurs, les habitants-spectateurs pour la programmation des lieux de spectacles. Faire interagir les associations à l'échelle de la communauté de commune serait une voie à creuser, car des exemples montrent qu'un réel effet synergique est possible.

Il reste la question de la communication et des difficultés à faire passer l'information. C'est un paradoxe car il subsiste une impression « de vide culturel » alors qu'il existe de multiples initiatives mais souvent peu visibles.

Par ailleurs, des questions intéressantes ont été posées concernant l'échange entre différentes cultures comme moyen d'intégration.

- quelles actions concrètes mener pour partager et échanger avec les différentes communautés vivant dans notre périmètre?
- Les associations comme le Café Citoyen, doivent-elles organiser des animations ?
- Quels sont les moyens de les aborder : les contes, la cuisine, la musique... ?

*Ce document a été réalisé par Renaud Legouis, président du Café-Citoyen Val Drouette, assisté du bureau de l'association (<http://www.cafecitoyenduardrouette.com>).*